

Les règles d'hygiène publique et d'assainissement et la préservation du cadre de vie

### **L'hygiène publique**

C'est l'ensemble des règles d'entretien des équipements à l'usage de la collectivité pour le bien être de la population

### **Les équipements publics du cadre de vie**

Les équipements publics sont généralement construits par l'Etat et utilisés par tous :

Les bâtiments des écoles,

Les latrines scolaires

Les toilettes publiques

Les espaces verts, les rues, les caniveaux, les lavabos, les douches, les trous à ordures, les poubelles, les décharges contrôlées

### **L'assainissement**

Ensemble d'actions menées pour améliorer le cadre de vie

### **Quelques règles d'hygiène publique :**

-l'utilisation adéquate et l'entretien des équipements publics: tondre régulièrement la pelouse, ne pas jeter d'objets solides dans les latrines ou caniveaux, maintenir propre tous les équipements utilisés.

### **Les actions de maintien de l'hygiène publique**

-les sanitaires : déféquer ou uriner dans l'orifice prévu à cet effet

-laver, désinfecter quotidiennement le sol et les équipements

-vidanger périodiquement les latrines et fosses septiques

les poubelles, les bacs, et les trous à ordures

-déverser toujours les ordures dans les poubelles puis les refermer

-vider régulièrement la poubelle dans le bac à ordures ou le dépôt conçu à cet effet

-balayer régulièrement les alentours des poubelles, des dépôts à ordures, des trous à ordures

les espaces verts



-tailler et arroser les pelouses et les fleurs

-éviter d'y jeter les ordures et d'y uriner et de marcher

les caniveaux

-les curer périodiquement

-ne pas y jeter d'objets solides